



DIRECTIVES POUR RECEVOIR DES SUBSIDES EN 2024

- ❖ Pour l'année 2024, le comité FFSE a décidé de continuer de soutenir les organisateurs d'une épreuve « **B/P 60-90 Formation** » ou « **Epreuve de Style** » par un subside de Fr. **200.-**

Pour toucher ce subside, cette épreuve B/P60-90 doit être jugée au barème A sans chrono, et être ouverte aux poneys et aux chevaux. La hauteur de l'épreuve doit être comprise entre 60 et 90 cm. Les poneys partent en début ou fin d'épreuve avec des distances poneys dans les combinaisons.

La FFSE fournit aux organisateurs des plaques pour tous les sans-faute classés de cette épreuve.

Pour les épreuves de Style, elles doivent être des épreuves officielles poneys ou chevaux selon le RS ou RSP en vigueur, il n'y a pas de plaques offertes.

Le subside de Fr 200.- est limité à une seule épreuve par manifestation.

Toutefois, si l'organisateur veut organiser 2 épreuves « B/P 60-90 Formation » (sans chrono), la FFSE fournira aussi les plaques pour la deuxième épreuve.

Pour 2024, la FFSE soutiendra également par un subside de **Fr.200.-** les épreuves **B à temps idéal**.

L'épreuve qui touchera ce subside devra porter l'intitulé :

« Prix *Formation FFSE* » ou « Prix FFSE » pour le temps idéal

- ❖ Suite aux vœux de la BCF de distribuer une partie des Fr. 20'000.- à chaque organisateur de concours qui organise une manifestation considérée comme « place qualificative » pour les Championnats fribourgeois, c'est-à-dire qu'elle doit proposer soit:

- pour le saut des épreuves : B Style, R/J 110 à 125, R130/135, N, P70-80-90
- pour le dressage des épreuves B05/07/09, L11/13/15
- pour l'attelage des épreuves : Combiné dressage-maniabilité, Marathon, Derby, Epreuves Promotion CH

nous allons répartir cette somme comme suit :

- Fr 800.- pour les places à plusieurs manifestations (saut)
- Fr 500.- pour les places à 1 manifestation (saut)
- Fr 200.- pour les places dressage
- Fr 200.- pour les places attelage
- Fr 500.- pour les places attelage avec manches nationales
- Fr 11000.- pour les finales fribourgeoises de saut
- Fr 3000.- pour les finales de dressage
- Fr 2000.- pour les finales d'attelage

Les finales fribourgeoises sont sponsorisées par la BCF et UFA/Hypona.

Partenaires:



Banque Cantonale
de Fribourg

- ❖ Grâce au sponsoring d'**UFA/Hypona**, nous pouvons également distribuer :
3 bons d'aliment Hypona par place de concours.
- ❖ **La FFSE** attribue à l'organisateur de la finale J&Y, respectivement Chevaux CH, un subside de **Fr 500.-**
- ❖ Le comité d'organisation de ces manifestations a la charge de s'enquérir :
 - pour les CS : de la remorque de saut de la FFSE contenant les obstacles et les bâches publicitaires de la BCF et d'Hypona, de les manipuler avec soin, de les nettoyer et de les ranger dans la remorque à la fin de sa manifestation, en contrôlant l'inventaire et en nous en signalant si besoin la casse ou le manque ;
 - pour les CD : de la remorque de dressage de la FFSE
 - pour les CA : des bâches publicitaires
- ❖ **Afin de toucher ces subsides**, la société organisatrice doit :
 - faire partie de la FFSE
 - respecter et satisfaire aux conditions susmentionnées,
 - nous renvoyer le fichier du recensement pour la date demandée
 - nous envoyer, après son concours 1 programme ou flyer de la manifestation avec 1 facture avec ses coordonnées bancaires.

Dernier délai pour les envois de factures : 31 octobre 2024

Fin 2024 les factures non présentées ne pourront plus être honorées.

En outre, la société organisatrice veillera :

- à placer les banderoles publicitaires,
- à utiliser les obstacles et à en prendre soin
- à mentionner les noms et logos de nos sponsors sur leurs imprimés, flyers, listes de départs /résultats et autres
- à inviter dans la mesure du possible nos sponsors, et à leur envoyer un programme.

Les films des logos de nos sponsors sont à disposition chez : Valérie Overnay :

e-mail : cocoval@bluewin.ch

Personnes de contact pour invitation de nos sponsors

- **BCF** : Mr. Steeve Helbling, Marketing et Communications, Bd Pérolles 1, 1700 Fribourg
- **Hypona**: Mr. Jean-Sébastien Aeberhard, Route de Moudon 11, 1072 Forel (Lavaux)

Février 2024